

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21/07/2025

Par suite d'une convocation en date du 08/07/2025, les membres composant le Conseil Municipal de TEILHEDE, se sont réunis en mairie le 21/07/2025 à 19h30 sous la présidence de Monsieur **CHARBONNEL Pascal**, Maire

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 10

Dont pouvoirs : 03

Présents : Mmes **COLLAS Monique** - **TIQUEUX Frédérique**
Messieurs - **GOMICHOIN Michel** - **VINCENT David** - **JOUANADE Guillaume** - **SURE Olivier**

Excusés : **DOS REIS José François** (pouvoir donné à CHARBONNEL Pascal) - **VIDAL Jérémy** (pouvoir donné à JOUANADE Guillaume) - **COLLARDEAU Laurent** (pouvoir donné à SURE Olivier)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil **JOUANADE Guillaume** est désigné pour remplir cette fonction

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Suivi des travaux en cours et présentation des travaux à venir
- Réhabilitation et extension de la Salle Polyvalente et rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie
- Choix des entreprises suite à l'appel d'offres - *Délibération*
- Réajustement du plan financier en lien avec l'avenant n°1 du Maître d'œuvre et les propositions des entreprises retenues – *Délibération*
- Point d'avancement sur l'organisation et le planning des travaux
- Étude du dossier d'emprunt relatif aux travaux de rénovation de la Salle Polyvalente et du rez-de-chaussée de la Mairie – *Délibération*

Délibérations

- Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » - modification statutaire n°5 relative à la compétence "petite enfance
- Renouvellement d'adhésion à la mission « Assistance retraites » à compter du 1^{er} janvier 2026 (pour 3 ans)

Questions diverses

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la convocation leur a été régulièrement adressée. Il propose ensuite d'ajouter UNE délibération à l'ordre du jour, avec l'accord des conseillers municipaux présents. Après consultation, et les sollicitations ayant été accordées, le Conseil accepte à l'unanimité l'inscription de ce point complémentaire à savoir :

- Dans le cadre de la consultation publique liée à l'instruction de l'autorisation environnementale du Projet éolien des Côtes porté par la société ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix, il est demandé aux communes situées à moins de 6 kilomètres dudit projet de rendre un avis

Le Procès-verbal de la séance du 26/05/2025 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 28/05/2025.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 26/05/2025 est adopté à l'unanimité

Suivi des travaux en cours et présentation des travaux à venir

Travaux Salle Polyvalente et Maire

Travaux sur l'Eglise :

Le devis a été accepté (délibération 20250526023). Nous attendons le planning d'intervention de l'entreprise Agrip'Toit.

DELIBERATIONS

20250721029 OBJET : Portant attribution des lots du marché Réhabilitation/extension de la Salle Polyvalente et la Rénovation du RDC de la Mairie

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses dispositions relatives à la procédure d'appel d'offres,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les plateformes Achatpublic et BOAMP le 24/04/2025 (12h) fixant la date limite de remise des offres au 24/05/2025 (12h)

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 26/05/2025,

Vu le rapport d'analyse des Offres établi par le cabinet d'architectes A.C.A en date du 30/06/2025,

Vu le rapport d'analyse technique établi par le cabinet d'architectes A.C.A en date du 30/06/2025

L'ensemble des pièces a été présenté à la commission ad 'hoc « Commission communale d'appel d'offres » réunie le 07/07/2025, pour proposer les offres les plus adaptées, en conformité avec les critères pondérés énumérés au règlement de la consultation, soit :

- Valeur technique au regard du contenu du mémoire technique : 45%
- Valeur financière - Prix des prestations : 55%

Après une 1^{ère} analyse, 1 lot a été déclaré infructueux :

- Lot n°5 : Etanchéité

Pour ce lot, des demandes de devis vont être effectués en direct. Une phase d'analyse, de négociations et de confirmation de prix sera engagée.

Considérant que, conformément aux conclusions de la Commission communale d'Appel d'Offres qui a validé, après analyse des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, la synthèse de l'analyse des offres, il convient de procéder à l'attribution des lots suivants aux entreprises suivantes :

		Entreprises retenues suite à l'analyse des offres	Montant Devis - 30 06 2025
N° LOT	DESIGNATION		MONTANT HT
1	DESAMIANTAGE	SADOURNY	12 800,00
2	GROS ŒUVRE	DUBOSCLARD	115 178,40
3	MUR OSSATURE BOIS - SOLIVAGE - BARDAGE	SUCHEYRE	69 403,00
4	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SUCHEYRE	26 763,01
5	ETANCHEITE	INFRUCTUEUX	10 000,00
6	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - FERMETURE	DAGUILLON	49 651,00
7	P'LATERIE - ISOLATION - PEINTURE	PAÏS	77 556,85
8	MENUISERIE INTERIEURE - AMENAGEMENT - PARQUET	LOPITAUX	74 854,98
9	REVETEMENT DE SOL - FAIENCE	PRADIER	36 585,65
10	EQUIPEMENT DE CUISINE	ADS	15 569,09
11	INSTALLATION SANITAIRE - CHAUFFAGE ET RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION	BLANCHET	179 968,71
12	ELECTRICITE GENERALE	MEULNET	62 936,00
	Montant TOTAL HT		731 266,69
	TVA		146 253,34
	MONTANT TOTAL TTC		877 520,03
	OPTION mur acoustique		
	Lot 02 – Plus-value pour travaux associé à réalisation mur acoustique sur toiture terrasse hall	DUBOSCLARD	570,92
	Lot 03 - Mur ossature bois et bardage	SUCHEYRE	11 207,49
	Montant TOTAL HT		11 778,41
	TVA		2 355,68
	MONTANT TOTAL TTC		14 134,09
	TOTAL Base + Option HT		743 045,10
	TVA		148 609,02
	TOTAL €TTC		891 654,12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 Voix Pour):

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER et D'ATTRIBUER** les lots précités aux entreprises susmentionnées, conformément aux propositions de la Commission communale d'Appel d'Offres, pour un montant HT de **743 045.10**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution desdits marchés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les travaux.

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

20250721030 OBJET : AFL Emprunt relatif aux travaux de rénovation/extension bâtiments Salle Polyvalente et rez-de-chaussée de la Mairie

Le quorum étant atteint, le **Conseil Municipal de Teilhède** peut délibérer.
Monsieur le maire rappelle que pour procéder aux investissements de l'exercice 2025, il est opportun de recourir à un **prêt long terme** d'un montant de **300 000€ sur 15 ans**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** - 10 Voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre

DECIDE :

- **D'autoriser** M CHARBONNEL Pascal - Maire - à signer les contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : **EUR 300 000**
- Date de versement : 20 août 2025
- Durée maximum : **15 ans**
- Mode d'amortissement : **Echéances constantes**
- Fréquence : **trimestrielle**
- Taux fixe : **3.60% (15 ans)**
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Trimestrialité : **EUR 6 492.84 (15 ans)**

- Commission d'engagement : **Néant**
- Frais de dossier : **Néant**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M CHARBONNEL Pascal - Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

20250721031 OBJET : Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » - modification statutaire n°5 relative à la compétence "Petite Enfance »

Par délibération en date du 05 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts (n°5) de la communauté de communes.

Cette modification statutaire concerne le libellé de la compétence "petite enfance" afin de mettre les statuts en conformité avec la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant dont les missions ont été définies par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, puis codifiées à l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Dans un souci de sécurité juridique et de lisibilité, le conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la communauté de communes afin que le libellé de la compétence petite enfance de l'EPCI corresponde avec la nouvelle définition légale.

Le projet de modification statutaire prévoit que le 8eme alinéa de la compétence facultative 3° « Petite enfance / Enfance / Jeunesse » soit ainsi rédigé :

- *Petite enfance :*
 - *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services et de modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;*
 - *Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;*
 - *Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil*
 - *Soutenir la qualité des modes d'accueil*
 - *Relais Petite Enfance*

Après en avoir délibéré à l'unanimité (10 Voix Pour), le conseil municipal **décide** :

- **D'APPROUVER** la modification statutaire n°5 relative à la modification de la définition du 8^{ème} alinéa de la compétence facultative 3° " « Petite enfance / Enfance / Jeunesse "

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

**20250721032 OBJET : Réajustement du plan financier – Avenant n°1 à la mission de Maîtrise d’œuvre et intégration du montant des travaux
Réhabilitation/extension de la Salle Polyvalente et la Rénovation du RDC de la Mairie**

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente ainsi que de la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie, une mission de maîtrise d’œuvre avait été confiée pour un montant initial de **54 000,00 € HT**, assortie d'une mission complémentaire de **23 800,00 € HT**, ainsi que d'autres prestations pour un montant de **37 540,00 € HT**.

Suite à l’avancement des études et aux ajustements techniques nécessaires, le Maître d’œuvre a présenté un **avenant n°1**, portant sur une **plus-value de 38 387,25 € HT**, applicable à l’ensemble des prestations relevant de la mission de base. Le montant de la mission complémentaire reste inchangé.

Le détail du plan financier actualisé de la maîtrise d’œuvre est le suivant :

- Mission de base initiale : 54 000,00 € HT
- Avenant n°1 (plus-value) : 38 387,25 € HT
- Total mission de base après avenant : **92 387,25 € HT**
- Mission complémentaire : 23 800,00 € HT (inchangé)
- Autres prestations : 37 540,00 € HT (inchangé)

Soit un montant total de maîtrise d’œuvre réajusté à **153 727,25 € HT**.

Par ailleurs, à l’issue de la procédure d’appel d’offres, la Commission Communale d’Appel d’Offres réunie le lundi 7 juillet 2025 à valider le rapport d’analyse des offres présenté par le Maître d’Œuvre, le montant des travaux a été arrêté à **743 045.10 € HT**, en cohérence avec les besoins identifiés et les propositions des entreprises retenues.

Ces éléments nécessitent une mise à jour du plan de financement global du projet afin d’assurer sa réalisation dans les conditions techniques et financières maîtrisées.

Le plan de financement

Travaux (total Base + Option)	743 045,10	
Ingénierie	153 727,25	
DETR - Arrêté attribution n°20250816 du 03/06/2025		147 496,00
Fond Vert - Arrêté attribution n°20241755 du 17/10/2024		206 373,00
FIC CD63		128 000,00
REGION		100 000,00
TOTAL	896 772,35	581 869,00
Autofinancement		314 903,35
Total Opération HT	896 772,35	896 772,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité – 10 voix Pour :

- **APPROUVE** l’avenant n°1 à la mission de maîtrise d’œuvre portant le montant de la mission de base à **92 387,25 € HT** ;
- **VALIDE** le plan de financement global actualisé du projet intégrant :
- Le montant des travaux fixé à **743 045,10 € HT** suite à l'appel d'offres ;
- Le montant total Ingénierie (Mission de base + missions complémentaires) à **153 727,25 € HT** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
-

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

20250721033 OBJET : Renouvellement d'adhésion à la mission « Assistance Retraites » CGFPT à compter du 1^{er} janvier 2026 (3 ans)

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix Pour) :

- **DECIDE** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à compter du 01/01/2026 et pour une durée de 3 ans
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

20250721034 OBJET : Projet du parc éolien des Côtes d'ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix

M le Maire expose à l'assemblée que le PCAET prévoit aussi de favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives citoyennes de production d'EnR qui participent à l'atteinte des objectifs de production du territoire, à son animation et à l'acceptabilité des projets.

Combrailles Sioule et Morge a donc fait par délibération adoptée à l'unanimité le 11 juillet 2024 d'acquiescer, comme bon nombre de citoyens et les communes de Saint-Hilaire-la-Croix et Montcel, des parts dans la SCIS SAS ECCO.

Cette structure coopérative porte un projet éolien citoyen sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix. Il a été développé en concertation avec les habitants, les collectivités et les services de l'État.

Il prévoit l'implantation de 3 éoliennes d'une puissance d'environ 12 MWh produisant annuellement environ 22 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 10 000 foyers (hors chauffage). Ce parc, d'une production 22 GWh/an, permettrait de remplir plus de 30 % de l'objectif 2030 fixé dans le SDENR+R sur la partie éolien à 62 GWh).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé recevable par les services de l'État le 28 avril 2025, il est entré en phase d'instruction et il est soumis à une consultation publique.

Dans ce cadre, la communauté de communes, comme les communes situées à moins de 6 kilomètres dudit projet, est sollicitée pour exprimer un avis.

Au regard de la démarche de concertation et de co-construction avec les acteurs du territoire qui a caractérisé le développement de ce projet, au regard du fait que ce projet concourt amplement à remplir les objectifs de production d'EnR définis par l'EPCI, au regard de la participation de Combrailles, Sioule et Morge à la société de projet et à son actionnariat, au regard de la cartographie des Zones d'Accélération EnR arrêtée par l'État en date du 25 mars 2025; il est proposé au conseil municipal :

- de **RENDRE** un avis **FAVORABLE** dans le cadre de la consultation publique liée à l'instruction de l'autorisation environnementale du Projet éolien des Côtes porté par la société ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix Pour - 0 voix Contre - 2 Abstentions :

- **DECIDE de RENDRE un avis FAVORABLE** dans le cadre de la consultation publique liée à l'instruction de l'autorisation environnementale du Projet éolien des Côtes porté par la société ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix

Déposée en Sous-Préfecture le 22/07/2025

QUESTIONS DIVERSES

Visite officielle

La visite de Madame la Sous-Préfète est programmée pour le **1er septembre 2025** à la mairie.

Projet ESCOFI

Il est prévu que le **projet agri-photovoltaïque porté par ESCOFI** soit présenté lors du prochain conseil municipal de septembre.

Problème de circulation – Rue de Montaury

La rue de Montaury fait régulièrement l'objet de signalements concernant des excès de vitesse. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place pour tenter de limiter ce phénomène, mais force est de constater que celles-ci n'ont permis qu'une amélioration partielle de la situation.

Nous poursuivons donc notre réflexion afin d'identifier d'autres solutions susceptibles de mieux répondre à cette problématique. Nous en appelons également au civisme de chacun pour que cette rue puisse être partagée dans le respect des règles de sécurité et de la tranquillité des riverains.

Nuisances sonores – Usine BELL

Des nuisances sonores liées au fonctionnement des **ventilateurs de l'usine BELL** ont été constatées à multiples reprises. Une prise de contact avec la direction de l'usine est prévue afin de rechercher une solution.

Suppression de boîtes aux lettres – La Poste

Suite à un rapport de La Poste, il apparaît que les **boîtes aux lettres des secteurs de la Chaize et des Sagneaux Blancs** sont très peu utilisées. La Poste va donc retirer les deux boîtes.

Aménagement foncier – Commission intercommunale

Dans le cadre de la constitution de la **Commission intercommunale d'aménagement foncier**, un **appel à candidatures** va être lancé pour nommer (sur PanneauPocket/site web de la commune/affichage sur les panneaux sur l'ensemble du territoire et parution dans le journal La Montagne) :

- **2 titulaires**
- **1 suppléant**

dans la catégorie des « propriétaires exploitants ou non, possédant des biens fonciers non bâtis sur la commune ».

▪

Déploiement de la fibre optique

Le Conseil départemental a communiqué le **calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre**. En raison d'un nombre de prises à traiter plus élevé que la moyenne, la fin des travaux est prévue **au second semestre 2026**.

Collecte des textiles usagés – EMMAÛS 63

L'association EMMAÛS 63 informe que, suite aux **Directives européennes 2024**, l'exportation des textiles usagés est désormais stoppée.

De plus, les **volumes de textiles collectés ont fortement augmenté**, créant une situation difficilement gérable en l'état.

Faute d'accord avec le VALTOM, la **convention de partenariat avec EMMAÛS n'a pas été renouvelée** et a pris fin au **30 juin 2025**.

En conséquence, le **container textile situé rue de Montauray a été retiré début juillet**.

Effectifs scolaires – Rentrée 2025/2026

Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2025/2026 sont de **38 élèves**, répartis :

- **CM : 14 élèves**
- **CE : 24 élèves**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire **CHARBONNEL Pascal**

Secrétaire de séance **JOUANADE Guillaume**